Envoyé en préfecture le 27/05/2026
Reçu en préfecture le 27/05/2026
Publié le
ID : 056-200086791-20260519-DEL_084_2026-DE

Ville de
Ploërmel

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS

COMMUNE DE PLOËRMEL

SÉANCE ORDINAIRE DU 19 MAI 2026

L'an deux mille vingt-six, le 19 mai à 19H00, les membres du conseil municipal de la commune de Ploërmel se sont réunis en salle du conseil de Ploërmel, sur convocation en date du 13 mai 2026 qui leur a été adressée le jour même, par voie dématérialisée conformément à l'article L.2121-10 du code général des collectivités territoriales.

Conseillers présents :
Christophe LAUNAY, Matthieu LE GOVIC, Pascal MARCHAND, Maïwenn RAULT, Frédéric POULIZAC, Marie-Annick DREANO, Adrien HAVARD, Anita DUVAL, Bruno BEUZELIN, Kristyna ROGER, Christophe LIDURIN, Nathalie CHEFDOR, Marie-Andrée JOUBAUD, Jean-Marie VALLIER (à partir de la délibération n°CM-062/2026), Erwan HUET, Alexandra DAVALO, Clarisse GUILMOTO, Sandrine DUBOIS, Erwan LE SAUX, Kevin BASNARY, Clémence BARBÉ, Pierre MINVIELLE, Joël GUÉGAN, Frédéric BRIEND, Marius CAMPEANU, Gérard PAYOT, Danielle PAPETA, Patrick VERREY.

Conseillers absents donnant pouvoir :
Isabelle HARDAT donne pouvoir à Christophe LAUNAY, Stéphane JAN donne pouvoir à Matthieu LE GOVIC, Karine PRUNIER donne pouvoir à Marie-Annick DREANO, Armel OGER donne pouvoir à Clarisse GUILMOTO, Martine LE GAL donne pouvoir à Kristyna ROGER.

Pascal MARCHAND est désigné secrétaire de séance.

Nombre de conseillers :
En exercice : 33
Présents : 27 ; 28 à partir de la délibération n°CM-062/2026
Votants : 32 ; 33 à partir de la délibération n°CM-062/2026

OBJET : N°CM-084/2026 – RESSOURCES HUMAINES – MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS ET DES EFFECTIFS

Rapporteur : Bruno BEUZELIN

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique et notamment les articles L.313-1 et L.332-8,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°88-547 du 06 mai 1988, modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux,

Vu le décret n° 2010-1357 du 9 novembre 2010, modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux,

Vu le tableau des effectifs de la ville de Ploërmel,

Envoyé en préfecture le 27/05/2026
Reçu en préfecture le 27/05/2026
Publié le
ID : 056-200086791-20260519-DEL_084_2026-DE

Vu la procédure de recrutement relative au poste de responsable du service patrimoine bâti et de la sécurité des ERP/IOP,

Vu l'avis favorable de la commission « finances, ressources humaines et administration générale » du 5 mai 2026,

Il est proposé à l'assemblée les modifications apparaissant dans les tableaux ci-après.

- Dans le cadre de la gestion des recrutements :

Création de poste			
Intitulé du poste / service	**Cadre d'emplois**	**Quotité du poste**	**Date d'effet**
Responsable du service patrimoine bâti et de la sécurité des ERP/ IOP	Techniciens	35H	1er juin 2026
Nombre de création de poste			**1**

- Dans le cadre de la promotion interne 2026 :

Créations de postes			
Intitulé du poste / service	**Cadre d'emplois**	**Quotité du poste**	**Date d'effet**
Instructeur DT DICT/ conseiller de prévention	Agents de maîtrise	35H	1er juillet 2026
Chef d'équipe espaces verts	Agents de maîtrise	35H	1er juillet 2026
Responsable de la cuisine	Techniciens	35H	1er juillet 2026
Nombre de créations de postes			**3**

Monsieur le maire précise qu'en cas de nomination des agents, les postes ci-après seront supprimés lors d'un prochain conseil municipal :

Suppressions de postes		
Intitulé du poste / service	**Cadre d'emplois**	**Quotité du poste**
Instructeur DT DICT/ conseiller de prévention	Adjoints techniques	35H
Chef d'équipe espaces verts	Adjoints techniques	35H
Responsable de la cuisine	Agents de maîtrise	35H
Nombre de suppressions de postes		**3**

✧ ✧ ✧ ✧ ✧ ✧ ✧

Après en avoir délibéré, le conseil municipal procède à un vote qui donne les résultats suivants :

. Votants : 33
. Pour : 33
. Contre : 0
. Abstention : 0
. Suffrages exprimés : 33
. Majorité absolue : 17

Envoyé en préfecture le 27/05/2026
Reçu en préfecture le 27/05/2026
Publié le
ID : 056-200086791-20260519-DEL_084_2026-DE

➢ Compte tenu de ces éléments,
Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **CRÉE,** conformément aux tableaux ci-avant, quatre postes au tableau des emplois et des effectifs de la ville de Ploërmel ;
- **MET** le tableau des emplois et des effectifs à jour des modifications précisées ci-avant ;
- **DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif 2026.

Pour extrait certifié conforme,

Le maire,
Christophe LAUNAY



Le secrétaire de séance,
Pascal MARCHAND



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux préalable par voie postale au siège de la commune (Place de l'hôtel de ville, BP 133, 56 804 Ploërmel cedex) et/ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Rennes par voie postale (3, Contour de la Motte, CS 44 416, 35 044 Rennes cedex) ou par voie électronique (application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.